

**Aux répondants administratifs des
résidents**

Montagny-la-Ville, le 19 avril 2021

Nouvelles mesures progressives d'assouplissement dès le 28 avril 2021

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre courrier du 26 mars dernier relatif aux mesures progressives d'assouplissement dès le 29 mars, et vous informons des nouvelles mesures pour nos établissements valables **à partir du 28 avril prochain**.

Visites

Les inscriptions se font au préalable à la cafétéria comme auparavant. Un même résident peut avoir plusieurs visites réparties sur les tranches horaires car il y a encore des possibilités de s'inscrire, toutes les tranches n'étant pas occupées. Les visites sont toujours limitées à 2 personnes maximum par résident par tranche dans les lieux dédiés et moyennant le maintien des mesures de protection :

- 14h - 14h45
- 15h - 15h45
- 16h - 16h45
- 17h - 17h45

Le traçage à l'entrée de l'EMS et le port du masque sont obligatoires.

Pour rappel, les visites sont ouvertes non seulement à la famille mais à toute personne (amis, connaissances).

Les résidents ont accès librement aux cafétérias qui sont ouvertes avec un service de boissons. La consommation de boissons et de collations est autorisée dans les lieux dédiés aux visites, tant par les résidents que les visiteurs. L'accès aux terrasses est autorisé avec un service de boissons et selon les limites de places disponibles permettant de respecter les distances. Les résidents déjà installés sur la terrasse seront prioritaires.

S'agissant des repas résidents-familles dans l'EMS, il n'y a toujours pas de possibilité. Nous allons continuer d'observer l'évolution sanitaire avant de proposer aux familles de venir manger avec leur proche.

Les visites en chambres sont désormais autorisées moyennant le respect des distances, le port du masque et maximum 2 visites en même temps. Si vous souhaitez une visite en chambre, le préciser lors de la prise de rendez-vous, spécifiquement pour les chambres à 2 lits. Afin de pouvoir suivre

la désinfection, vous devrez rester, le temps de la visite, dans la chambre. Ni le résident, ni les visites ne devront sortir pour se rendre à la cafétéria ou en terrasse. Nous recommandons donc de privilégier les visites hors de la chambre.

Animation

Quasiment toutes les activités vont reprendre, excepté le chant à l'intérieur.

Sorties des résidents à l'extérieur de l'EMS

Lors de chaque sortie et réunions dans les familles, le proche doit pouvoir tracer les contacts et doit compléter le formulaire « *Formulaire Vie avec Covid - Sorties des résidents* », mis à disposition à l'entrée de l'EMS.

S'agissant des sorties de moins de 24 heures dans les familles, **il n'y a pas de quarantaine pour tous les résidents**. Test de dépistage Covid à 5 jours pour les résidents non vaccinés et pour les résidents ayant été positifs au Covid il y a plus de 3 mois.

Pour les sorties de plus de 24 heures dans les familles, tous les résidents sont dépistés à leur retour (J0). Les résidents non vaccinés et ceux ayant été positifs au Covid il y a plus de 3 mois sont également dépistés au 5^e jour.

Les sorties des résidents à l'extérieur pour des visites médicales, boulangerie, cimetière, etc. sont possibles.

Les quarantaines sont appliquées uniquement si un résident présente des symptômes.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.



Sandra Lambelet Moulin
Directrice